Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 060-216001473-20260320-DE2026527-DE

Nombre de Conseillers
-en exercice 11
-présents 10
-votants 11
-absent 1
-exclus 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc

Séance du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17/03/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie Maire.

Etaient présents : Mmes DÉCAMP, LEJEUNE, LEROY, CHENOT, DANGLOT, MEYER, Mrs COUTELET, FLEURY, LECOMTE et SAINT-POL

Absent excusé : M. GOMES DA COSTA donne pouvoir à Mme LEROY

Secrétaire de séance : Madame DÉCAMP Virgine

Ouverture de séance : 20h00.

Assistait également au Conseil Municipal Mme Sabine HERBELIN, Secrétaire de mairie

Délibération DE 2026527 : Autorisation de poursuites
Madame LEROY Annie Maire donne au trésorier de la collectivité l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'elle jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par ses soins.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de sa part.
Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent cette proposition d'autorisation permanente et générale de poursuites.

Pour copie certifiée conforme
Le 20 mars 2026

Le Maire
LEROY Annie

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 23/03/2026